

Association syndicale des canaux d'Hortillonnages

Réunion du 08/10/2019

Membres présents : Bernard BOCQUILLON, Jean-Yves BOURGOIS, Alain GEST, Patrick DESSEAUX, Jacques LEULLIER, René NOWAK, Jean-Claude RENAUX, René SABATIER, Jacques THELLIER.

Membres excusés : Brigitte FOURÉ, Pierrette FAILLE, Laurent GAVORY, Fatima OUADI,

Amiens Métropole : Patrick GORLET, Philippe MAGNIER, Florence STANCZAK, Claudine DUMSER, Mathieu WEINACHTER

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 04 juin 2019 :

Monsieur GEST demande aux membres présents si le compte-rendu de la dernière réunion amène des remarques de leur part. Il n'en suscite pas.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Délibération, convention avec la Police Nationale :

Amiens Métropole a fourni un bateau à la Police Nationale.

Le bateau a été présenté à la presse sans que le secrétariat de Monsieur Le Président soit informé.

La signature de la convention doit être organisée avec la Police Nationale.

Ce point est adopté

3- Présentation des travaux de curage

Cette présentation est réalisée par Monsieur Gorlet

Le programme des travaux est tenu.

Une demande au service juridique d'Amiens Métropole va être faite concernant les arbres tombés dans les hortillonnages.

4- Relevé des embarcations coulées

Cette présentation est réalisée par Monsieur Gorlet.

Le nombre de bateau coulé a été compté. Voir Pièce jointe.

Un bateau coulé est complètement sous l'eau : épave.

5- Orientation budgétaire :

-plan de gestion de l'AMEVA/ 45000 EUROS à prévoir

Etat des travaux à réaliser,

-barque et motopompe : 13000 euros, tondeuse : 15000 euros

Il y a beaucoup de terrains à vendre dans les Hortillonnages, nous sommes en contact avec la SAFER, il s'agit de terres à des fins de maraîchage. Faut-il prévoir dans le futur budget une somme pour l'achat des terrains ?

Les terrains sont privés, la collectivité peut acheter via la Safer afin de favoriser le maraîchage.

6- Note sur la gestion des usages de l'eau et pouvoir de police :

Suite à la lecture de cette note, pour éviter la sur fréquentation il faut saisir le Préfet pour limiter l'accès aux Hortillonnages aux loueurs de bateaux extérieurs au site des Hortillonnages.

Il faut rencontrer la Préfecture et lui dire que nous sommes confrontés à une sur fréquentation du site.

7- Acquisition du terrain, parcelle située à CAMON section AK n°193 .

Le syndicat est d'accord pour l'achat du terrain.

8- point sur le ramassage des encombrants :

Cette présentation est réalisée par Monsieur Gorlet.

9- Remplacement de Monsieur Delplanque :

A partir du 01/11 on propose que la personne retenue soit embauchée en Personnel non permanent pour une durée de 3 mois convertible ensuite en stagiairisation 1 an puis titularisation.

10- Points divers :

L'inquiétude face à la sur fréquentation du site est de nouveau évoquée.

La prochaine réunion est fixée au 03/12/2019